



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 6837

Texte de la question

M François Leotard demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, si à l'occasion de la commémoration du bicentenaire de la Révolution française, il ne serait pas opportun, afin de sensibiliser les jeunes Français à l'héritage de 1789, de faire afficher dans les salles de cours des établissements scolaires et universitaires, la reproduction de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, décrétée par l'Assemblée nationale en août 1789. À une époque où se passent encore trop souvent le racisme et l'intolérance, cette action symbolique permettrait aux jeunes générations de connaître, comprendre et respecter des principes simples et essentiels qui définissent les fondements de notre démocratie.

Texte de la réponse

Reponse. - Une affiche présentant le texte de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 a été éditée à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française. Ce document qui a fait l'objet d'un tirage important, a été diffusé dans tous les établissements scolaires du premier et du second degré. Le vœu exprimé par l'intervenant est donc déjà largement réalisé. Par ailleurs, l'étude des grands textes est désormais incluse dans les programmes dispensés aux élèves. Dans les collèges, elle figure dans le programme d'éducation civique, dont l'enseignement a été rétabli à la rentrée scolaire de 1986. Cette discipline se fixe comme objectif la compréhension des règles de la vie démocratique et de leurs fondements, la connaissance des institutions et de leurs racines historiques, et la réflexion sur les conditions et les moyens du respect de l'homme et de ses droits dans le monde actuel. Le programme de la classe de quatrième, en particulier, met l'accent sur la conquête des libertés et leur exercice dans la France d'aujourd'hui. L'étude de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 y figure mais aussi celle des autres grands textes fondateurs, tels que l'habeas corpus britannique et la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. De plus, cette éducation civique est complétée par une éducation aux droits de l'homme qui a été mise en place dans les collèges à cette même rentrée 1986. Elle a fait l'objet d'un complément aux programmes et instructions des collèges. Elle comprend l'étude des droits de l'homme, des principes qui les fondent (liberté, souveraineté, loi, égalité, tolérance) et des textes déclaratifs de ces droits. Elle concerne toutes les disciplines et tous les professeurs, même si l'éducation civique en est le lieu privilégié. Au lycée, dans le cadre du programme d'histoire, la révolution française en général et la déclaration des droits de l'homme en particulier, font l'objet de développements importants en classe de seconde. L'impact de ce texte essentiel est notamment rappelé à l'occasion du bilan de la révolution qui clôt l'étude de cette période. Comme le montrent ces quelques exemples, les professeurs ont de nombreuses occasions, à tous les niveaux, de faire connaître aux élèves l'importance de ce texte qui est à la base de nos conceptions en matière de droits de l'homme et de démocratie. Ils ne manquent pas d'appuyer leur enseignement sur l'actualité ou les dates anniversaires et les manifestations auxquelles elles peuvent donner lieu. C'est ainsi qu'en accord avec la mission du Bicentenaire, la journée du 21 mars, 1er germinal du calendrier révolutionnaire, a été retenue pour être, dans tous les établissements scolaires, la journée de la révolution française et des droits de l'homme et du citoyen. Les écoles, collèges et lycées ont célébré cette journée selon les formes qu'ils ont souhaité lui donner. Au début du mois de mars, le ministère a mis à la disposition de tous

les établissements plusieurs exemplaires d'un recueil réunissant des textes historiques, littéraires et philosophiques, français et étrangers, qui illustrent les valeurs de la révolution. Ce document peut être exploité par les enseignants pour nourrir débats et commentaires. Le ministre d'Etat très attentif à toute possibilité de commémorer l'héritage de la Révolution française et en particulier à toute action en faveur des droits de l'homme, n'a pas manqué d'attirer l'attention des présidents d'université sur cette commémoration, tout en étant convaincu que ces derniers ont d'eux-mêmes, en raison de l'importance de cet événement, déjà prévu un certain nombre de manifestations.

Données clés

Auteur : [M. Lotard François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6837

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3591